

# PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 22 mars 2004  
Présidence de M. Lucien Chamorel, président

La séance est convoquée à 20h.00.

Y compris le Président, 80 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : MM. Jean-Daniel Paschoud,

Mmes Marie Asper, Aniko Dénériaz, Brigitte Hauser

Absent : M. Jean-Pierre Ceppi

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

En début de séance, **M. Willy Blondel**, Syndic, demande la parole pour annoncer au Conseil **le retrait du préavis municipal No 1078/2004 concernant la demande d'un crédit d'étude pour la création d'un parking souterrain dans les Jardins du Château**, ceci en accord avec l'art. 107 du Règlement du Conseil. Les discussions dans les groupes politiques ont montré que le projet rencontre beaucoup d'oppositions. Dès lors, la Municipalité estime judicieux de remettre l'ouvrage sur le métier. Elle reste persuadée qu'un nouveau parking est nécessaire et elle présentera un nouveau préavis en temps utile.

Le point 6 de l'ordre du jour est supprimé et la numérotation des points suivants est modifiée en conséquence.

### *Préambule : lecture du courrier*

**Le Président Lucien Chamorel** lit une lettre de **M. Cédric Bolomey**, datée du 1er décembre 2003, par laquelle ce dernier annonce qu'il démissionne de la commission des agrégations. Des horaires de travail irréguliers ne lui permettent pas d'assumer ce mandat.

Il lit ensuite les lettres de démission du Conseil de **MM. Raymond Rickli et Eric Bonjour**.

### 1. ASSERMENTATION D'UNE CONSEILLERE

**Le Président** procède à l'assermentation de **Mme Corinne Bochud**, libérale, domiciliée à l'av. des Terreaux 7 à Lutry. Elle remplace M. Raymond Rickli.

### 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2003

Le procès-verbal est adopté tel que présenté sans avis contraire.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** rappelle les résultats des votations du 8 février 2004. Les résultats ont été transmis rapidement et sans incident par Internet. Il remercie toute l'équipe des scrutateurs pour le travail accompli.

Le groupe libéral a un nouveau chef en la personne de **M. Pierre-Alain Patry**.

### 4. DEPOT DE MOTIONS

**Mme Marie-Hélène Groux**, les Verts, dépose une motion intitulée "Participation de la Commune de Lutry au lancement et à l'organisation de lignes PEDIBUS pour l'accompagnement des enfants sur le trajet de l'école".

### 5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1077/04 CONCERNANT L'ACHAT DU GARAGE, PROPRIETE DE MM. DENIS ET JEAN-LUC TARIN ET DU BATIMENT, PROPRIETE DE MM. CLAUDE ET DANIEL CASTELLA, SIS SUR LA PARCELLE No 320, RTE DE LAVAUX 216 A LUTRY

Au pupitre, **M. Félix Paschoud**, président de la commission des affaires immobilières, lit son rapport. La commission, unanime, estime que l'achat des 2 propriétés est judicieux et représente une opportunité à saisir. "Les affectations probables, possibles ou définitives de ces immeubles feront l'objet d'un préavis ultérieur, détaillé et chiffré."

Dans son rapport, **M. Christophe Gessner**, président de la commission des finances, indique qu'un investissement supplémentaire de fr. 1'000'000.- devra être consenti pour des rénovations et des transformations des bâtiments. (Elles feront l'objet d'un préavis ultérieur). La commission en a tenu compte pour son évaluation. Elle conclut à l'unanimité, avec une abstention, que la Bourse communale peut supporter les charges de l'emprunt prévu.

La discussion est ouverte.

**M. Félix Paschoud** rappelle à l'intention de **M. André Kudelski** qu'une acquisition immobilière requiert discrétion et rapidité pour éviter d'éventuelles surenchères.

**M. Christophe Gessner** précise d'autre part que le montant d'un million de francs a bien été annoncé en p. 7 du préavis municipal.

**M. Pierre Bonjour** demande à la Municipalité de veiller à ce que ce bâtiment disparate soit le plus discret possible dans le paysage lutryen après transformations.

La discussion n'étant plus utilisée, elle est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à une évidente majorité (1 abstention), à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir le garage propriété de MM. Denis et Jean-Luc Tarin et le bâtiment propriété de MM. Claude et Daniel Castella, sis sur la parcelle n° 320, route de Lavaux 216 à Lutry;
2. d'accorder le crédit nécessaire à ces achats, soit la somme de fr. 1'300'000.--;
3. d'admettre le mode de financement proposé;
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter un montant de fr. 1'300'000.--.

#### 6. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRE IMMOBILIERES

En remplacement de M. Lucien Chamorel, qui a décidé de se retirer en raison de sa nouvelle fonction, M. Pierre-Alain Patry propose la candidature de **M. Daniel Horn**, libéral.  
Il est élu à l'unanimité.

#### 7. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES AGREGATIONS

En remplacement de M. Cédric Bolomey, M. Adalbert Martin propose la candidature de **M. Darel Cedraschi**, UDC.  
Il est élu à l'unanimité.

#### 8. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES ROUTES

En remplacement de M. Raymond Rickli, M. Pierre-Alain Patry propose la candidature de **Mme Laurence Keller**.  
Elle est élue à l'unanimité.

#### 9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

No 454

*Personnel*

No 455

*Projet de complexe COOP au lieu-dit "Crochet"*

No 456

*Inscription du vignoble de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO*

No 457

*Lausanne Région*

No 458

*Police 2000*

No 459

*Réponses aux questions du Conseiller Pierre Bonjour*

**M. Pierre Bonjour** remercie la Municipalité pour sa réponse. Il n'est pas entièrement satisfait. Le problème du parcage sauvage n'est pas résolu. Il faut observer ce qui se passe et trouver une meilleure méthode d'exploitation du parking de la gare, notamment.

**M. Eric Bonjour** appuie cette intervention. Beaucoup de gens essaient de parquer à la Culturaz pour éviter de payer une place à la gare ou au bord du lac.

Est-ce que Lutry perd de l'argent, compte tenu du fait que le nouveau parking de la gare est vide ?

Réponse de **Mme Aude Savoy**, conseillère municipale : le parc/rail est situé sur le domaine privé des CFF. Ce sont les CFF qui ont investi l'argent nécessaire à la création et à l'aménagement du parking. Lutry n'a pas investi un centime dans cette opération. La Commune a une convention de collaboration qui permet de gérer le parking. Lutry effectue les contrôles, encaisse les amendes et les CFF encaissent le produit des taxes de stationnement. Les CFF paient à la Commune divers travaux d'entretien effectués par les services de la voirie.

Concernant le parage, la Commune est attentive au problème des "voitures tampon", qui a été réglé au quai Doret. Ailleurs, les services n'ont pas constaté de pression accrue exercée par les pendulaires. A toute heure, il est possible de parquer dans les zones blanches qui subsistent. (Taillepied, Culturaz, Sermotier, etc.)

Actuellement, certains citoyens préfèrent parquer à Cully, où le parking est gratuit. Quand les CFF auront aménagé un parc/rail payant, la situation va évoluer. De plus, les CFF vont faire de la publicité pour leurs parkings .

**M. Christian van Singer**, qui a entendu les habitants se plaindre d'une pression accrue de la part des pendulaires, demande si des relevés avaient été effectués avant la création du parc/rail.

**Mme Aude Savoy** lui répond que non, mais selon elle, il n'y a pas lieu de parler de "pression accrue" vu que les zones Culturaz, les Toises ont toujours été bien utilisées.

A la suggestion de **M. Eric Bonjour** de rendre payantes toutes les rues de la Commune, **Mme Aude Savoy** objecte que ce n'est pas un moyen efficace de remplir le parking de la gare, puisque que ce sont en majorité les riverains qui occupent les places.

**M. Roger Conod** n'imagine pas que le Lutryen doive payer son parking quand il va consulter son médecin ou s'approvisionner en bouteilles, et milite pour la souplesse et la gratuité.

No 460

*Participation de la commune de Lutry à la société informatique neo technologies*

**M. Gaston Asper** désire savoir si la Commune était bien habilitée à acquérir des parts dans cette SA sans en référer au Conseil, et si le montant investi apparaîtra dans les crédits complémentaires en fin d'année.

Réponse de **M. Guy-Philippe Bolay**, conseiller municipal : le capital de la société anonyme est de 2 mio. La participation de Lutry au capital est de fr. 45'000.-. D'autre part, un montant égal de fr. 45'000.- représente la participation de la Commune aux investissements pour les développements que fera la nouvelle société et qui seront à notre profit. La nouvelle société mettra à notre disposition ses outils informatiques. Nous les utiliserons depuis notre centre de Lutry via les télécommunications. Cela nécessite des adaptations de nos outils (AS400) aux leurs (progiciel de gestion SAP Utilities).

Le financement est assuré par le poste "développement de programmes" porté au budget 2004 pour un montant de fr. 65'000.-.

L'acquisition des parts de "neo technologies" pour un montant de fr. 45'000.- est conforme à l'autorisation générale accordée par le Conseil à la Municipalité en 2002.

Etant donné que cette acquisition est un élément de la gestion communale, elle est conforme à l'art. 17 al. 7 du Règlement du Conseil.

**M. Bruno Giacomini** désire savoir pourquoi la Municipalité a choisi d'être actionnaire plutôt que client.

**M. Guy-Philippe Bolay** précise que Lutry est actionnaire, comme Romande Energie et les SI de Lausanne. A ce titre, la Commune dispose d'un siège au conseil d'administration. Ce partenariat comporte de nombreux avantages. D'autre part, Lutry n'avait pas le choix d'être seulement client.

## 10. DISCUSSION ET VOTATION SUR LA MOTION DEPOSEE AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Au pupitre, **Mme Marie-Hélène Groux**, du groupe des Verts, développe sa motion. Elle propose d'introduire le système Pedibus qui consiste à faire accompagner un groupe d'enfants sur le chemin de l'école, par des adultes, selon un itinéraire et un horaire précis et régulier. Ce système, qui fonctionne bien, à Lausanne en particulier, est garant de la sécurité des enfants, développe les contacts sociaux, diminue le trafic motorisé, est bon pour la santé. En collaboration avec la Commune, la motionnaire prévoit la création d'un comité, la diffusion de l'information auprès des parents, l'évaluation des besoins, la mise en place de lignes pilotes pour la rentrée d'août 2004.

Au nom de la Municipalité, **M. Jacques-André Conne** se déclare favorable à l'étude du projet, sous réserve du délai, qui lui paraît un peu court.

**Mme Marie-Hélène Groux** ajoute les précisions suivantes : "Pedibus" fonctionnerait d'abord au collège du Grand-Pont, quatre conducteurs étant nécessaires au fonctionnement d'une ligne.

**Mme Anne-Laure Reymond** est d'avis que le projet est plus du ressort d'une association de parents d'élèves que de celui de la Municipalité et de la Direction des écoles.

Pour **Mme Marie-Hélène Groux**, l'appui de la Municipalité est important pour la logistique et l'information au public, surtout dans la phase de démarrage du projet.

La proposition de **M. Eric Bonjour** de renvoyer la motion à une commission de prise en considération est rejetée par l'assemblée.

La motion est prise en considération et **le Président** la soumet au vote.

**Les Conseillères et Conseillers soutiennent la motion à une évidente majorité, avec 1 avis contraire et 5 abstentions; elle est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

## 11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

**M. Daniel Horn** exprime le voeu que la Municipalité étudie le développement urbanistique de l'ensemble du secteur Est du bourg de Lutry, qui est presque entièrement propriété communale.

Les questions suivantes devraient être abordées:

- définir les besoins futurs
- travailler à une bonne intégration du site
- envisager une rocade police/voirie

- concevoir un parking adapté, comprenant une galette supérieure pour préserver l'avenir etc.

**M. Jean Athanasiadès** souhaite un ralentissement du trafic au chemin du Flonzel, à la Conversion.

Il demande des nouvelles du futur découpage du canton en une dizaine de districts.

Réponse de **M. Willy Blondel** : de nombreuses discussions entre les syndics de Lavaux sont en cours. Il se pourrait que le district d'Oron fusionne avec celui de Lavaux. Les échanges de vue continuent avec les syndics de Pully, Paudex, Belmont.

**Mme Aude Savoy** prend note de la remarque de M. Athanasiadès; elle étudiera la question de savoir si une limitation de vitesse est nécessaire à cet endroit.

Dépôt de préavis

Préavis municipal concernant la rénovation de la salle de gymnastique du collège du Grand-Pont

Préavis municipal concernant l'aménagement d'un trottoir au chemin des Pâles et limitation de la vitesse à 30 km/h dans le secteur des Pâles, avenue William, chemins de Crêt-de-Plan et Mourat

Préavis municipal concernant le nouveau statut du personnel de la Commune de Lutry.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h23.

**La prochaine séance est fixée au 17 mai 2004 à 20h00.**

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Chamorel

C. Yechouroun